

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 – 25

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoir : 1

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT CANTINE/ACCUEIL PERISCOLAIRE 2025/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2025

PRESENTS : ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PENET Eliane, PERRIN Alain.

EXCUSÉS : VACHER Roselyne

ABSENT : CHAPELIER Gilles

POUVOIRS : THEVENON Jean-Marie donne pouvoir à GONNET Martial

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Madame BRISON Sophie, 1^{ère} adjointe aux affaires scolaire, propose la modification et l'adoption du règlement de fonctionnement cantine/accueil périscolaire pour l'année 2025/2026.

Le règlement permet de présenter les conditions d'organisation du service périscolaire, il a pour objet de définir un cadre de règles permettant de garantir le bon fonctionnement pour les enfants, familles et personnel communal.

Afin de prendre en compte l'évolution des besoins et d'harmoniser les pratiques, il est nécessaire d'apporter des modifications, et des précisions notamment sur les points suivants :

- Retrait des réservations à la demie heure suite aux modifications de planning de début d'année scolaire 2024/2025.
- Demande de prévenir le périscolaire quand l'enfant est blessé pour un accueil adapté
- Ajout de l'interdiction des objets connectés (montres notamment).
- Modification de la partie liée à la gestion du nombre de points du permis à point pour simplification et non application aux enfants de maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées
- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement cantine/accueil périscolaire 2025/2026, ci-annexé, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2025

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 22/07/2025

ID : 038-213803513-20250625-2025_25-DE



- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Fait à Saint Agnin Sur Bion,
Le 11 juillet 2025

La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Le Maire,
ARMANET Pascal

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.
A circular blue ink seal of the Municipality of Saint Agnin Sur Bion. The seal features a central emblem with a sun, a star, and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT AGNIN SUR BION' and '38 (ISERE)' at the bottom.